

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt septembre, à dix-huit heures et sept minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 14 septembre 2023

Date d'affichage : le 14 septembre 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 43

Votants : 43 + 5 = 48

Votants par procuration 5

Absents excusés : 6

Absents : 3

Présents : MM.TRINQUIER Gilles, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM.ROUDIL Joël, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie Andrée, M.FERRAULT Claude, Mmes GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mmes MASOT Alexandra, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

M. HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

M. GRAS Guillaume à M. MONEL José

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

Mme BARBIER Mireille à MARTIN Catherine

Mme AUBERT Martine à M. DREVON Nicolas

Absents excusés: MM.ZUCCONI Jean-Pierre, FURESTIER David, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane, MM. OLIVIERI Bruno, MOLINES Louis.

Absents: MM. GAUBIAC Laurent, TARQUINI Joseph, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : Mme AGNIEL Virginie

Début de séance : 18h07

Délibération n°085/2023 : Demande de subvention d'investissement pour l'extension du centre de loisirs intercommunal à Sauve auprès du Conseil Départemental du Gard

Virginie AGNIEL rappelle que la Communauté de communes dispose de quatre structures d'accueil de loisirs réparties sur le territoire, en gestion directe. Elles ont accueilli 921 enfants sur les temps extrascolaires pendant les vacances scolaires (sauf durant les vacances de Noël) et sur les temps périscolaires du mercredi. Les temps d'avant et après l'école sont pris en charge par les communes.

Elle précise que suite aux demandes de plus en plus nombreuses depuis la rentrée 2022-2023, des listes d'attente ont été mises en place pour chaque centre. Une vingtaine d'enfants (entre 3 et 6 ans) se trouve déjà sur liste d'attente pour le centre de loisirs de Quissac. Afin de satisfaire le besoin des familles, 8 places de maternels ont été ouvertes en octobre 2022 sur cette commune. Néanmoins, ce n'est pas suffisant et nous constatons que le fonctionnement actuel des accueils de loisirs intercommunaux à Sauve et à Quissac ne répondent pas aux besoins des familles et ce dernier en freine également le développement.

Aussi, faute de locaux adaptés, le centre de loisirs à Sauve ne peut pas accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans pendant les vacances scolaires. Cette situation qui perdure depuis 2006, est de plus en plus difficile à expliquer aux familles qui interpellent régulièrement les élus et les agents de la collectivité. Ce fonctionnement ne facilite pas l'organisation des familles qui sont contraintes de trouver d'autres solutions pendant les vacances en les inscrivant notamment dans des accueils de loisirs en dehors du territoire

Elle indique que le développement du centre de loisirs de Sauve est nécessaire, si la communauté de communes veut répondre de façon efficiente aux enjeux de demain et notamment celui de la démographie. (Cf. CRG/PST 2023-2026 et SCoT en cours d'élaboration).

Elle indique par ailleurs, que ce projet proposé par la communauté de communes permettrait ainsi l'uniformisation du fonctionnement des accueils de loisirs sur l'ensemble de son territoire. Dans le souci également de mutualiser les locaux, ces derniers permettront de réunir dans un même lieu, l'accueil de loisirs, le Relais Petite Enfance « La faRAMdole » et le Lieu Accueil Enfants Parents « La petite envolée ».

Elle donne lecture d'une synthèse du développement du service

	Situation existante	Situation projetée Mise en place de l'extension	Plus-value
Fonctionnement ALSH Sauve	Mercredi : accueil 4 -11 ans Vac scol : accueil 6-13 ans	Mercredi : accueil 3 -11 ans Vac scol : accueil 3-13 ans	Uniformisation du fonctionnement des AL. Réponse satisfaisante pour les familles
Fonctionnement ALSH Quissac	Mercredi : accueil 3 -11 ans Vac scol : accueil 3-6 ans	Mercredi : accueil 3 -11 ans Vac scol : accueil 3-13 ans	
Ateliers LAEP et RPE Sauve	Locaux partagés avec les bureaux administratifs du Pôle Vie Locale	Locaux partagés avec l'ALSH à l'instar du fonctionnement à Quissac	Locaux plus adaptés avec notamment un grand espace extérieur sécurisé

Budget prévisionnel des charges d'investissement (HT) :

Dépenses		Recettes	
Bâtiments modulaires	134 738€	CAF du Gard	147 532€
VRD aménagement extérieur	50 150€	CD30	49 178€
Ouvrages divers	52 500€	Autofinancement CCPC	49 178€
Honoraires	8 500€		
Total	245 888 €	Total	245 888€

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes
Considérant les besoins en terme d'accueils au sein des ALSH;
Considérant le budget prévisionnel de l'opération ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous pour l'extension du centre de loisirs intercommunal à Sauve:

Dépenses		Recettes	
Bâtiments modulaires	134 738€	CAF du Gard	147 532€
VRD aménagement extérieur	50 150€	CD30	49 178€
Ouvrages divers	52 500 €	Autofinancement CCPC	49 178€
Honoraires	8 500€		
Total	245 888 €	Total	245 888 €

- de solliciter auprès du Département du Gard une subvention d'investissement à hauteur de 49 178 €
- de s'engager à réunir sa part contributive.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :